

Février 2018



Madame, Monsieur,

Le 8 février dernier, à l'issue de la conférence de consensus sur le logement, Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, a déclaré vouloir adapter la loi SRU

(Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose aujourd'hui aux communes entre 20 et 25 % de logements sociaux. Cette question n'était pourtant pas abordée préalablement dans le cadre du projet de loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Une fois de plus, le gouvernement s'attaque aux catégories les plus fragiles en voulant détricoter un dispositif utile. Malgré le vœu affiché de « construire plus, mieux et moins cher », force est de constater que si le gouvernement souhaitait obtenir les effets contraires, il ne s'y prendrait pas autrement. Il y a aujourd'hui en France près de 4 millions de personnes mal-logées, et les derniers rapports de la Fondation Abbé Pierre ne sont guère plus optimistes. À l'heure où le nombre de demandeurs de logements est sans cesse en augmentation (plus de 90 000 en Seine-Saint-Denis), remettre en cause la loi SRU, qui a fait ses preuves, est irresponsable.

Stéphane Troussel

**122** C'est le nombre de logements attribués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2017, ce sont 1 260 ménages au total qui ont emménagé au sein du parc de Seine-Saint-Denis habitat.

## Info pratique : Aérez votre logement

**Contrairement aux idées reçues, il est important d'aérer tous les jours son logement, y compris en hiver. Dix minutes par jour suffisent à assurer une ambiance saine à votre appartement.**

Mal aérer son logement entraîne une multitude de désagréments : mauvaises odeurs, humidité, moisissures, papiers peints décollés et peintures craquelées, etc. Trop de vapeur d'eau dans l'air de votre logement permet même aux acariens et champignons de se développer.

L'astuce pour renouveler l'air de votre logement sans faire baisser la température ? Ouvrez un maximum de portes et fenêtres et notamment dans votre salle de bain. Vous créerez ainsi un courant d'air qui chassera rapidement l'humidité de l'air, sans refroidir les parois. L'air frais, sec et sain, se réchauffera vite.

Et pour assurer le bon fonctionnement du système d'aération de votre logement, voici quelques conseils :

- ▶ Ne bouchez jamais les grilles de ventilation, nettoyez-les régulièrement, ainsi que les bouches d'extraction du système de ventilation
- ▶ Laissez libre le passage de l'air sous votre porte (sans boucher le bas des portes)
- ▶ Ne surchauffez pas votre logement (une température trop élevée facilite l'humidité).



## « Journée sans département »

Le 7 février dernier, votre Office, tout comme l'ensemble des services départementaux de la Seine-Saint-Denis et des autres départements franciliens, a fermé ses portes. Un rassemblement ouvert à tous était organisé sur le parvis de la préfecture à Bobigny et plus de 600 personnes s'y sont réunies pour dire leur opposition au projet du président de la République de supprimer les départements de petite couronne.

Ce projet risque en effet d'accroître fortement les inégalités sociales et fiscales entre les habitant.e.s de la région francilienne au lieu de les réduire.

▶ **Pour affirmer votre attachement à la Seine-Saint-Denis et soutenir la mobilisation du Département, vous pouvez signer la pétition en ligne pour le maintien des services publics de proximité : <http://seinesaintdenis.fr/Petition-pour-le-maintien-des-services-publics-de-proximite.html>**

LA SEINE-SAINT-DENIS

J'Y TIENS !

## Surloyer : comment ça marche ?

Suite à l'enquête Supplément de loyer de solidarité (SLS) réalisée en fin d'année dernière, les locataires, dont les revenus excèdent les plafonds de ressources, voient à partir de février un surloyer s'ajouter chaque mois à leur loyer et charges locatives. Une notification individuelle leur a été adressée. Sachez que le SLS est strictement encadré par la loi et

qu'il s'agit d'une obligation à laquelle le bailleur ne peut soustraire ses locataires.

D'autres locataires se voient appliquer un « surloyer forfaitaire » s'ils n'ont pas rempli l'enquête Supplément de loyer de solidarité (SLS). Cette enquête est obligatoire et vous vous verrez appliquer ce forfait tant que vous n'aurez pas répondu.

Jusqu'à fin mars 2018, vous pouvez contacter un téléconseiller au **0 800 00 09 93** (service et appel gratuits) qui vous aidera à remplir le questionnaire. Le téléconseiller pourra aussi vous adresser à nouveau le questionnaire si vous ne l'avez plus. Le questionnaire peut également vous être remis en agence.

## Nouveaux locataires, votre avis compte pour nous !

Vous êtes entré dans votre logement il y a moins de trois mois ? Nous vous souhaitons la bienvenue ! Dans le cadre de notre démarche qualité, nous souhaitons recueillir l'avis de nos locataires récemment arrivés sur la qualité de l'accueil que vous avez reçu dans le cadre de l'attribution de votre logement et lors de votre entrée dans les lieux. Nous vous avons adressé un questionnaire par courrier. Merci de bien vouloir y consacrer les quelques minutes nécessaires. Si vous n'avez pas reçu ce questionnaire et souhaitez le remplir, vous pouvez le demander à l'accueil de votre agence.



## On passe au vert !



Depuis plusieurs mois, l'Office s'est engagé, avec l'association des prestataires d'entretien des espaces verts, à stopper l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de ses espaces extérieurs. Plus aucun produit chimique n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts et voiries. Nous utilisons maintenant des méthodes alternatives, plus respectueuses de la biodiversité, telles que le désherbage manuel, mécanique ou thermique. L'aspect des sites se modifie et la nature reprend doucement sa place. Coccinelles, papillons, abeilles et nouvelles espèces de fleurs... reviendront progressivement !

L'entretien naturel n'est pas le signe d'un mauvais entretien ou d'un abandon. D'une part, nous continuons d'entretenir ces espaces (taille des haies, élaguage des arbres, tonte des pelouses, ramassage des feuilles...). D'autre part, ces espaces plus « sauvages » sont plus sains et naturels pour vous, votre

famille et l'environnement. Sachez que cette végétation spontanée n'attire pas les nuisibles tels que les rats. Ce sont les déchets jetés en dehors des poubelles qui les attirent.

Ce changement de nos pratiques d'entretien est lié à l'interdiction, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'usage de pesticides dans les lieux publics.

Il correspond aussi à la volonté affirmée de Seine-Saint-Denis habitat de mettre en œuvre une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et de la santé publique. Dans les mois à venir, nous nous engagerons davantage encore dans ce sens.

D'autres informations vous parviendront sur l'avancée de cette démarche et ses différentes adaptations. D'ici là, charge à nous tous, collectivement, de porter un regard nouveau sur nos espaces verts en pieds d'immeubles.



## APL, soyez attentifs !

**Vous avez reçu vos deux premiers avis d'échéance 2018 pour les mois de janvier et de février.**

**Si vous perceviez l'APL (Aide personnalisée au logement) jusque-là et qu'elle n'y apparaît plus, prenez contact rapidement avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour vous assurer que votre situation est bien à jour.**